

# COMPTE RENDU REUNION CONSEIL MUNICIPAL

## 11 FEVRIER 2020

---

L'an deux mille vingt le onze du mois de février à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de MOUZILLON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Patrick BALEYDIER, Maire.

Date de convocation : 26 juin 2019

Membres présents : Mr Patrick BALEYDIER, Mr Jean-Yves CHARRIER, Mme Valérie CARGOUËT, Mr Laurent OLLIVIER, Mr Jean-Marc JOUNIER, Mme Virginie BERTON, Mme Régine COUTOLLEAU, Mr DEFOSSE Eric, Mme Joëlle GABORIT, Mme Sandrine GROLLEAU, Mme Nathalie HAMELIN, Mme Christiane HUREAU, Mr Sylvain LUNEAU, Mr Gilles MERIODEAU, Mme VALLEE Anne

Absents : Mme Marie-Christine DROUET-TESSERAU, Mr BLANLOEIL Gilles, Mr Laurent PETITEAU, Mr François Xavier BOULEAU, Mme Fabienne DENIS,

Absents excusés : Mr Sébastien TALEUX, Mr Christian LUNEAU Secrétaire de séance : Mr JOUNIER Jean-Marc

### SOMMAIRE

---

#### 1° - APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA DERNIERE REUNON

#### 2° - FINANCES

- a) Subventions 2020
- b) Subvention OGEC
- c) Subventions classes extérieures d'adaptation
- d) Participation pour fournitures scolaires – pour info
- e) Subventions exceptionnelles
- f) MARCHE PONT GALLO ROMAIN : Annulation pénalités de retard

#### 3° - ASSURANCES – Renouvellement des contrats d'assurance – mission de conseil

#### 4° - ENFANCE JEUNESSE

- a) Prise en charge par la commune des frais de mission de 3 agents projet ATACAMA 2020
- b) Création d'emplois CDD pour l'animation « printemps du sport »

#### 5° - VOIRIE ET URBANISME

- a) Echange de parcelles au lieu-dit « la Morandière »
- b) Terrain au lieu-dit « La Morandière » : achat pour l'euro symbolique
- c) Dénomination et renumérotation des rues et places publiques

#### 6° - TERRAIN DE FOOTBALL – Etude géotechnique : choix du prestataire

#### 7° - EGLISE :

- a) Mise en sécurité : choix de l'entreprise
- b) Passage sécurisé crypte de l'église : validation du devis

#### 8° - SALLE DES ETOILES : remplacement des chéneaux validation du devis

#### 10° - CCSL : avenant n°1 au marché n° 2019-001-LOT 6 – hydrocurages et passages caméras

#### 11° - DIVERS

- a) Dates prochaines réunions

## 1° - APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA DERNIERE REUNION

Le conseil municipal après en avoir délibéré, approuve le compte rendu de la dernière réunion

## 2° - FINANCES

### a) SUBVENTIONS 2020

Sur proposition de la commission finances, le Conseil Municipal :

- **VOTE** à l'unanimité les subventions suivantes pour l'année 2020

NOM DE L'ASSOCIATION	MONTANT SUBVENTION ATTRIBUEE
Etoile Mouzillonnaise Gymnastique	2 332.75
Etoile Mouzillonnaise Football	1 278.75
Etoile Mouzillonnaise Tennis de table	263.50
Amicale Laïque - USEP	550.25
Association Scolaire école de la Sanguèze sorties scolaires 23.00 €/enf	4 370.00
Modern' Jazz A.M.J.M.	1 247.75
Amicitia Mansionem Club des Jeunes	750,00
AFN - UNC	100,00
PREVENTION ROUTIERE	50,00
CAP SANTE	0.00
ADAPEI	115,00
Musique et Danse de LA (ADDM)	4 117.84
A.D.I.L.L.A. (Ass. Déptale Info. Logement)	710.93
As. Dép. Maires Loire Atlantique	743.55
Association des Maires du Vignoble	22,00
CAUE de Loire Atlantique	96,00
FDGDON - POLLENZ	0

Fondation du Patrimoine	<b>160.00</b>
CCAS MOUZILLON (article 657362)	<b>3 200.00</b>
Montant total des subventions	<b>20 108.32</b>
Prestations demandées par la municipalité aux associations	
Big Band Anatole dans la limite de 5	Prestation facturée 80 €
Chorale St Martin Cep Mélodie dans la limite de 5	

### b) SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT OGECE

Madame Valérie CARGOUET présente les dépenses de fonctionnement de l'école publique et le Conseil Municipal valide le coût de fonctionnement comme suit :

Coût par enfant scolarisé en classe maternelle : 1 442.92 €

Coût par enfant scolarisé en classe primaire : 257.53 €

Suite au contrat d'association signé avec l'école Saint Joseph, le montant de la subvention de fonctionnement sera au total de : 94 335.75 €

#### DECOMPOSE COMME SUIT :

1 442.92 € par enfant scolarisé en classe maternelle pour les 50 enfants Mouzillonnais :

↪ **72 146 €**

257.53 € par enfant scolarisé en classe primaire pour les 75 enfants Mouzillonnais :

↪ **19 314.75 €**

Plus 23 € x enfant pour les sorties scolaires (23 € X 125)

↪ **2 875.00 €**

La subvention totale s'élève à :

↪ **94 335.75€**

Le Conseil Municipal après délibération et par un vote à l'unanimité :

- VALIDE** la subvention d'un montant total de

↪ **94 335.75€**

- DIT** que les versements seront faits en 3 fois hormis les sorties scolaires qui seront intégralement versées en février :

- 

↪ FEVRIER - JUILLET - OCTOBRE

### c) SUBVENTION ENFANT FREQUENTANT UNE CLASSE EXTERIEURE D'ADAPTATION

Le Conseil Municipal après délibération et par un vote à l'unanimité :

- DIT** que le montant maximum à verser pour les enfants fréquentant les classes extérieures d'adaptation sera égal au coût de fonctionnement d'un élève de l'école publique, soit :

Pour enfant scolarisé en classe maternelle : **1 442.92 €**

Pour enfant scolarisé en classe primaire : **257.53 €**

### d) PARTICIPATION POUR FOURNITURES SCOLAIRES (pour info)

Dans le coût enfant sont comprises : FOURNITURES SCOLAIRES : Estimation : **43.50 €**

### e) SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES

Sur proposition de la commission vie associative, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **VOTE** les subventions suivantes :
  - **ALM pour la location de la salle RH : 400.00 € (« Ma première Boum » recette pour une classe verte)**
  - **LE LIEN D'ANTOINE (location du complexe de la Prée 2 jours (soirée Théâtre)**  
*Subvention proposée : pas de subvention mais gratuité de cette location, c'est la participation de la Mairie pour la cause que cette association défend*
  - **ETOILE MOUZILLONNAISE Gymnastique : 200€ (location du complexe de la Prée compétition Gymnastique FSFG)**

### f) MARCHE PONT GALLO ROMAIN : Annulation pénalités de retard

Monsieur JOUNIER Jean-Marc expose au conseil municipal qu'au vue de la situation climatique, notamment au vu des inondations les travaux du pont Gallo romain ont pris du retard, c'est pourquoi il demande au conseil municipal d'annuler les pénalités de retard à l'encontre de la société FORGE DECO.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **ANNULE** les pénalités de retard de l'entreprise FORGE DECO pour le marché : RESTAURATION DU PONT GALLO ROMAIN

### 3° - ASSURANCES - Renouvellement des contrats d'assurance – mission de conseil

Monsieur le Maire précise aux membres du Conseil Municipal que les contrats d'assurances de la commune arrivent à échéance au 31.12.2020, une procédure d'appel à concurrence doit être engagée pour leur renouvellement.

Compte tenu de la complexité croissante de ce type de contrats, Monsieur le Maire propose comme en 2011 et 2016 de confier à un cabinet une mission de conseil et d'assistance pour ce renouvellement,

Monsieur le Maire présente les propositions de deux cabinets :

CABINET	TARIF
PROTECTAS	3 840.00 € TTC
DELTA Consultants	2 340.00 € TTC

Après en avoir délibéré et par un vote à l'unanimité le Conseil Municipal :

- **DECIDE** de confier la mission de conseil au cabinet DELTA Consultants pour un coût de 1 950.00 € HT SOIT 2 340.00 € TTC

### 5° - ENFANCE JEUNESSE :

#### a) Prise en charge par la commune des frais de mission de 3 agents pour le projet d'ATACAMA 2020

Le service jeunesse de la municipalité de MOUZILLON organise, en partenariat avec l'association Amicitia Mansionem, un séjour de Solidarité Internationale en Argentine durant les vacances de la Toussaint 2020.

Ce voyage est réfléchi et élaboré depuis trois ans par 17 jeunes accompagnés dans leur préparation et durant le séjour par trois agents municipaux. Ce projet a été élaboré conjointement entre le service enfance jeunesse et l'association Amicitia Mansionem dans le cadre du Projet Educatif Municipal et du contrat Fonds Public et Territoire signé avec la caisse d'Allocations Familiales.

Dans le cadre de cette préparation, il a été convenu que ladite association prendrait en charge les dépenses liées au voyage et au séjour des jeunes et collecterait les différentes recettes correspondantes.

En revanche, l'accord du Conseil Municipal est sollicité pour la prise en charge par la commune des frais de mission (notamment transport, hébergement, alimentation, entrées aux sites touristiques...) des trois agents communaux accompagnateurs.

Ces frais seront pris en charge de plusieurs manières :

### **1. Prise en charge financière avant le départ des frais suivants :**

Frais d'achat des 3 billets d'avion AR d'un coût estimé à 1 100.00 € l'unité  
(Le coût définitif n'étant connu qu'au moment de la réservation)

Frais d'hébergement, de restauration sur place, de déplacement intramuros, d'entrées sur site touristique, etc. ... D'un coût estimé à 1566 € l'unité

Une subvention de 8000 € est allouée à l'association Amicitia Mansionem pour couvrir ses frais.

L'association justifiera après le séjour des frais avancés par un bilan financier et pédagogique du projet « les enfants D'Atacama 2020 ».

### **2. Prise en charge financière pendant le voyage ou après celui-ci :**

De toute dépense justifiée par l'urgence ou l'éloignement, et dont le paiement dans un délai suffisant ne pourrait être effectué par l'assureur de la commune

## **a) Création d'emplois – recrutement animateur pour projet printemps du sport**

Le Conseil départemental, la communauté de communes Sèvre et Loire et les communes du Loroux Bottereau, St Julien de Concelles et Mouzillon organisent LE PRINTEMPS DU SPORTS du 14 au 22 avril 2020. Ce sont des stages sportifs de 3, 4 ou 5 jours proposés aux enfants, préados et jeunes scolarisés du CE1 à la classe première en Lycée.

Au programme : sports collectifs et nautiques, sports de combat, VTT, gym, danse, tennis de table, ...

Les ateliers sportifs sont encadrés par des animateurs des associations sportives. Les enfants, préados et jeunes doivent par ailleurs être accueillis le matin, accompagnés durant tout le stage par des animateurs référents durant les transferts entre atelier, durant le repas, et durant les ateliers en complémentarité avec les animateurs sportifs.

Sur proposition de Mme Valérie Cargouët, le conseil municipal adopte la délibération suivante autorisant le maire à procéder au recrutement des animateurs et animatrices temporaires, pour faire face à un besoin saisonnier exceptionnel, dont les fonctions sont d'animer et d'encadrer les enfants et jeunes inscrits au PRINTEMPS DU SPORTS dans le cadre d'une activité accessoire à l'accueil de loisirs déclarée par la commune auprès des instances compétentes du 14 au 22 avril 2020 :

Vu la nécessité de procéder au recrutement du personnel d'encadrement nécessaire au fonctionnement du Printemps du sports sur cette période,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **DECIDE** de créer 12 emplois d'agents d'animation qualifiés saisonniers, à temps complets, dont les fonctions sont d'animer et d'encadrer les enfants et les jeunes inscrits au PRINTEMPS DU SPORTS dans le cadre d'une activité accessoire à l'accueil de loisirs
- **PRECISE le taux d'encadrement et les qualifications requise :**

Taux d'encadrement :

Les enfants de moins de 6 ans : 1 animateur pour 8 enfants

Les enfants de 6 ans et plus : 1 animateur pour 12 enfants

Qualifications requises :

50 % des animateurs possèdent la qualification BAFA ou diplômes équivalents

50 % maximum stagiaire BAFA

20 % maximum sans diplômes ou autres.

- **PRECISE** les rémunérations :

Rémunération et gratifications à verser aux animateurs selon leur qualification et leur expérience, au prorata de la durée du travail :

Diplômé BAFA - animateur : rémunération basée sur le 2ème indice de l'échelle 3

Diplômé BAPAAT ou CAP Petite Enfance ou diplôme équivalent : rémunération basée sur le deuxième indice de l'échelle 3

Stagiaire BAFA - rémunération basée sur le 1er indice de l'échelle 3

Stagiaire non diplômé : gratification de 20 € par jour

## 4° - VOIRIE ET URBANISME

### a) Echange de parcelles au lieu dit « la Morandière »

Suite à l'incorporation d'un bien sans maître dans le domaine communal, et après avoir constaté que ce bien doit être démoli pour la sécurité des riverains, et après avoir constaté que ce bien est imbriqué dans la propriété de riverains, mettant en péril cette dite propriété, Monsieur JOUNIER Jean-Marc présente au conseil municipal un projet d'échange de terrains avec Madame TROUVE Emmanuelle et Madame LE GALUDEC Marielle.

La commune cède une partie de la parcelle CM12 contre une partie de la parcelle CM11 appartenant à Mesdames TROUVE et LE GALUDEC.

La surface à échanger sera définie sur place avec le géomètre.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité :

- **D'ACCEPTER** l'échange de parcelles tel que présenté ci-dessus
- **DIT** que la surface sera définie par le géomètre
- **DIT** que la commune prend à sa charge la démolition des bâtiments
- **DIT** que les frais d'acte seront à la charge de Mesdames TROUVE et LE GALUDEC
- **CHARGE** Monsieur le Maire de signer tous les actes afférents à cet échange

### b) Achat pour l'euro symbolique d'une parcelle au lieu-dit « la Morandière »

Monsieur CHAUVIN José domicilié 41, la Morandière à MOUZILLON, propose à la commune de lui vendre une parcelle de terrain pour l'euro symbolique. Ce terrain fait partie de la parcelle CM241 et contourne toute la propriété de Monsieur CHAUVIN. Depuis de nombreuses années, la commune s'était déjà approprié cette bande de terrain pour élargir la route.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal :

- **DONNE** son accord pour l'acquisition de cette parcelle pour l'euro symbolique
- **CHARGE** Monsieur le Maire de faire intervenir un géomètre afin de définir la surface à reprendre dans les biens communaux.
- **CHARGE** Monsieur le Maire de signer tous les actes afférents à cet achat

### c) **Dénomination et renumérotation des rues et places publiques de la commune**

Il appartient au Conseil Municipal de choisir par délibération, le nom à donner aux rues et aux places publiques.

La dénomination des voies communales, et principalement celles à caractère de rue ou de place publique, est laissée au libre choix du Conseil Municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.

Le numérotage des habitations constitue une mesure de police générale que le Maire peut prescrire en application de l'article L. 2213-28 du Code Général des Collectivités Territoriales : « Dans toutes les communes où l'opération est nécessaire, le numérotage des maisons est exécuté pour la première fois à la charge de la commune.

L'entretien du numérotage est à la charge du propriétaire qui doit se conformer aux instructions ministérielles.

Il convient, pour faciliter le repérage, le travail des préposés et des autres services publics ou commerciaux, la localisation sur les GPS, d'identifier clairement les adresses des immeubles et de procéder à leur numérotation.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **DECIDE** de créer des noms de rues, de route ou d'impasse dans tous les villages de la commune
- **DECIDE** de créer des noms de rues ou d'impasse dans le bourg pour les voies qui n'avaient pas de nom
- **DECIDE** de renuméroter toute la commune en utilisant le système métrique
- **DIT** que le numérotage sera à la charge de la commune
- **DIT** qu'il crée les noms de rues, routes ou impasses suivants :

NOM ACTUEL DU VILLAGE OU LIEU-DIT	Rues - routes et impasses créées en 2020 suite à renumérotation
LA HAIE PALLET	Chemin de la Haie Pallet
MALINGER LA BISCOURIE LA MORANDIERE	Rue du Château de la Morandière
	Rue des Moulins
	Impasse des Communs
	Impasse du banquet
LE BOIS CHAUDEAU LE RUBIS	Impasse de la Biscourie
	Cour de Bois Chaudeau
	Impasse du Rubis

LE BOIS ROUAUD	Impasse de l'Augerie
L'AUGERIE	Impasse du Bois Rouaud
LA GAUDINIÈRE	Rue de la Gaudinière
LES LANDES	Impasse de la Proutière
LA PROUTIERE	Impasse des Landes
LE ROUSSEAU LA ROUAUDIÈRE LE DOUAUD LA BATARDERIE LE BOIS MENARD L'AIGUILLETTE	Rue de la Grande Noé
	Rue des chais
	Rue des Caves
	Cour du Douaud
	Cour de la Rouaudière
	Route de la Basse Commune
	Route du Pallet
	Route de la Blandinairie
	Rue du Bois Ménard
	Route du Douaud
	Impasse du Brossais
Impasse du Rocher	
BEAU SOLEIL	Route de Nantes
LE BAS BEAU SOLEIL	Impasse Beau Soleil
LA MARTINIÈRE	Impasse de la Martinière
LE MAGASIN	Rue des Sports
BEAUREGARD	Impasse du Magasin
LE CLOS DU PONT	Route du château de la cour
	Impasse de Beauregard
LA MOUTONNIÈRE	Impasse de la Moutonnière
LA COUDRIÈRE	Route de Montfaucon
LA HAUTE FRECHOTIÈRE	Impasse de la Coudrière
	Impasse de la Pierre Blanche
LA COUR DE LA BARILLIÈRE	Impasse du Grand Jardin
LA FRECHOTIÈRE	Rue de la Fréchetière
LA HAUTE RECVIÈRE	Chemin de la Robinière
LA BASSE RECVIÈRE	Impasse De la Gauroine
LA ROBINIÈRE	Route de la Recivière
LA GAILLOTIÈRE	Route de la Gaillotièrè
LA BARILLIÈRE LA GRANGE	Rue du Patis
	Impasse de la Neustrie
	Rue Traversière
	Rue du Vieux Village
	Rue des Avenaux
LE PONTREAU	Impasse du Pontreau
	Route de la Poulfrièrè
LA CHAUSSETERRE	Route de la Freiche Longue
LA SABLETTE	Impasse de la Chausseterre
	Route de Vallet

LA BRANGERIE	Impasse de la Brangerie
LA MAISON NEUVE LA POULFRIERE LES PERRIERES	Impasse du jardin du Puits
	Route de la Maison Neuve
	Rue du Lavoir
	Impasse de la Source
	Impasse des clais
	Impasse des Perrières
LES SILLERIES LA GREUZARDIERE CHAINTRE	Rue de la Greuzardière
	Rue de Chaintre
	Impasse des Silleries
LA LOSANGERE	Route de la Losangère
	Rue du Four à Pain
CHAMPOINET	Impasse de Champoinet Route du moulin des Boiziers
LA TUCAUDERIE LA BARRE	Impasse de la Tucauderie
	Rue du Fer à Cheval
LA BOTELLERIE	Rue de la Botellerie
	Rue du pré de la Fontaine
LE BOIS PALLET LA LEVRAUDERIE	Rue de la Fosse aux Loups
	Rue de la Levrauderie
BOURG	Impasse du Clos de la Motte
	Impasse de la Ferme
	Impasse du Pin
	route des Mortrais
	Impasse de la Carrière
	Impasse du Cru
	Impasse de la Butte
Impasse du Maraîcher	

## 6°- TERRAIN FOOTBALL – Etude géotechnique : choix du prestataire

Monsieur JOUNIER Jean-Marc, présente 2 devis pour l'étude géotechnique du terrain de football

NOM DE LA SOCIETE	Montant HT	Montant TTC
APC INGENIERIE	8 640.00 €	10 368.00 €
FONDOUEST	11 750.00 €	14 100.00 €

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **VALIDE** le devis de la société suivante :
  - **APC INGENIERIE** pour un montant de : 8 640.00 € HT

## 7°- EGLISE

### a) Mise en sécurité – choix de l'entreprise

Monsieur Jean-Marc JOUNIER, présente au Conseil Municipal 2 devis concernant la mise en sécurité de l'église :

NOM ENTREPRISE	Matériel en location TTC	Matériel en achat TTC
LEFEVRE	48 778.20 €	65 480.40 €
FL SERVICES	36 132.00 €	36 606.00 €

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE : d'acheter le matériel**
- **VALIDE** le devis de l'entreprise suivante :
  - **FL SERVICES** pour un montant de : **36 606.00 € TTC**

### b) passage sécurisé crypte – choix de l'entreprise

Monsieur Jean-Marc JOUNIER, présente au Conseil Municipal 2 devis concernant la mise en sécurité du passage de la crypte sous l'église :

NOM ENTREPRISE	Matériel en location TTC	Matériel en achat TTC
LEFEVRE	5 994.00 €	8 310.60 €
FL SERVICES	4 224.00 €	6 156.00 €
LEROUX Pierre-Yves		3 726.00 €

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE DE VALIDER** le devis de l'entreprise suivante :
  - **LEROUX Pierre-Yves** pour un montant de : **3 726.00 € TTC**

## 8°- SALLE DES ETOILES – Réfection des chéneaux

Monsieur Laurent OLLIVIER présente au Conseil Municipal, 2 devis concernant la réfection des chéneaux de la salle des Etoiles

NOM DE LA SOCIETE	Montant HT	Montant TTC
MEI CONCEPT	2 329.80 €	2 795.76 €
SOPRASSISTANCE	4 895.00 €	5 874.00 €

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **VALIDE** le devis de la société suivante :
  - **MEI CONCEPT** pour un montant de : **2 329.80 € HT**

## 9°- ECOLE – installation alarmes pour sécurisation

Monsieur Laurent OLLIVIER présente au Conseil Municipal, 2 devis concernant l'installation d'alarmes au groupe scolaire

NOM DE LA SOCIETE	Montant HT	Montant TTC
EXTINCTEURS NANTAIS	3 922.50 €	4 707.00 €
BCF SYSTEM		
Système filaire	7 093.00 €	8 511.80 €
Système radio	5 193.00 €	6 231.60 €

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **CHARGE** Monsieur le Maire de demander des subventions au titre de l'appel à projet « sécurisation des établissements scolaires » Fonds interministériel de prévention de la délinquance 2020
- **VALIDE** le devis de la société suivante :
  - **EXTINCTEURS NANTAIS** pour un montant de : **3 922.50 € HT**

## 10°- CCSL : avenant n°1 au marché n° 2019-001- lot 6 – hydrocurages et passages caméras

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-29,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 alors en vigueur lors de la passation du marché initial,

Vu la délibération n° D18111315 du 13 novembre 2018 à travers laquelle la commune de MOUZILLON a adhéré au groupement de commande pour des travaux de voirie, de réseaux et de signalétique, et notamment au lot n°6 dénommé Hydrocurages et passages caméras,

Vu la convention de groupement de commande pour des travaux de voirie, de réseaux et de signalétique désignant le président de la Communauté de communes Sèvre et Loire comme signataire des marchés et chaque collectivité membre comme responsable de l'exécution de ses propres marchés,

Considérant que le marché n°2019-001- lot n°6 - Hydrocurages et passages caméras a été signé le 24 avril 2019 par le président de la Communauté de communes Sèvre et Loire avec la société AGL Assainissement,

Considérant que la prestation d'hydrocurage pour débouchage, curage et nettoyage prévue au marché induit automatiquement le transport et le traitement des matières récoltées en centre agréé ce qui n'est actuellement pas prévu au marché quand bien même elle est indispensable à la bonne exécution des prestations,

Considérant qu'un avenant est nécessaire afin d'ajouter les prestations à prix unitaires de traitement des matières de vidange, de graisses et de résidus de curage au marché

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

**DECIDE :**

- **D'APPROUVER** le nouveau bordereau de prix unitaires comprenant les nouveaux prix unitaires suivants au marché n°2019-001-Lot n°6- Hydrocurages et passages caméras :

Traitement	Unité	Prix
Matière de vidange	m <sup>3</sup>	15 € HT
Graisse	m <sup>3</sup>	62 € HT
Résidus de curage (sable)	m <sup>3</sup>	58 HT

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 au marché n°2019-001- Lot n°6- Hydrocurages et passages caméras,

## 11°- DIVERS

a) Dates prochaines réunions :

- ↻ 3 mars 2020
- ↻ 10 mars 2020

SANS AUTRE QUESTION LA SEANCE EST LEVEE A HEURES

Mr le Maire	COUTOLLEAU Régine	MERIODEAU Gilles
DROUET-TESSERAU M-Christine	DEFOSSE Eric	PETITEAU Laurent
CHARRIER Jean-Yves	GABORIT Joëlle	TALEUX Sébastien
OLLIVIER Laurent	GROLLEAU Sandrine	VALLEE Anne
CARGOUET Valérie	HAMELIN Nathalie	BOULEAU François-Xavier
JOUNIER Jean-Marc	HUREAU Christiane	DENIS Fabienne
BERTON Virginie	LUNEAU Christian	
BLANLOEIL Gilles	LUNEAU Sylvain	